

# LES RESULTATS NATIONAUX

# Transition écologique

# Déployer le plan vélo

Présenté le 14 septembre 2018 par le Gouvernement, le **Plan « Vélo mobilités actives »**, a pour ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise à tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.

Ce plan repose sur **4 axes** :

- la création de pistes cyclables de qualité et plus généralement l'amélioration de la sécurité routière ;
- la sûreté : la lutte contre le vol de vélos ;
- l'incitation : des aides (à la réparation et à l'achat) pour encourager plus de Français à passer au vélo ;
- le développement d'une « culture vélo ».



## 📍 Les résultats nationaux



\* kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés : kilomètres de pistes cyclables et de voies vertes. Données déclaratives, issues des contributions déposées et en accès libre sur le site de Géovélo. Ces données ne sont donc pas exhaustives

# Verdir le parc automobile

Une des actions de l'État en faveur du verdissement du parc automobile vise à soutenir le renouvellement du parc automobile et à aider les ménages et les professionnels à acquérir un véhicule peu polluant. Cette action repose notamment sur **deux aides** :

- le bonus écologique,
- la prime à la conversion.



## 📍 Les résultats nationaux



\* Nombre de primes et bonus accordés pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule propre. La forte diminution observée au deuxième trimestre 2020 est liée à la fermeture des concessions automobiles pendant le confinement. Source : Agence de services et de paiement (ASP)

# Instaurer des zones à faibles émissions

L'action prioritaire consiste à permettre l'amélioration de la qualité de l'air grâce à la mise en place progressive, par les collectivités territoriales, de zones à faibles émissions (ZFE) dans lesquelles la circulation des véhicules les plus polluants est interdite.

En 2021, **7 nouvelles ZFE seront créées et viendront s'ajouter aux 3 premières ZFE** localisées en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.



## 📍 Les résultats nationaux



\* Nombre d'habitants vivant à l'intérieur d'une zone à faibles émissions : l'indicateur permet de suivre le déploiement progressif de ces ZFE en quantifiant le nombre d'habitants qui habitent dans le périmètre des ZFE. Source : Ministère de la Transition écologique - DGITM/DGEC